

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 FEVRIER 2006**

**Délibération
n° 2006.02.028**

**Opération de
renouvellement
urbain du secteur
ouest d'Angoulême
- Basseau - Grande
Garenne : demande
de subvention pour
la mission d'étude
de synthèse**

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 janvier 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, , Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, , Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER,

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, François ELIE à Gérard MARQUET, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Patrick RIFFAUD à Jean-Yves DE PRAT, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE /
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -
RENOUVELLEMENT URBAIN

Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

**OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU SECTEUR OUEST D'ANGOULEME -
BASSEAU - GRANDE GARENNE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISSION D'ETUDE DE
SYNTHESE**

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême (ComAGA) a lancé une étude de définition sur le site de l'opération de Renouvellement Urbain du secteur Ouest d'Angoulême, regroupant les quartiers de Basseau et La Grande Garenne. Trois équipes ont été déclarées lauréates et ont réalisé chacune une étude sur ce site.

Aucune d'entre elles n'a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre correspondante.

Aujourd'hui, un document de synthèse des études effectuées doit être établi afin de présenter à l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine un dossier point d'étape avant un nouveau conventionnement sur le projet ORU du secteur Ouest. La conception de ce document a été confiée à un cabinet d'urbanistes travaillant avec un économiste spécialisé.

Le cabinet retenu doit réaliser les missions suivantes :

1. Réaliser la synthèse programmatique du plan de référence

Cette étape doit permettre de mettre au point le plan de référence représentant le projet de rénovation urbaine du quartier Basseau – La Grande Garenne. Ce document servira ensuite de base à l'ensemble des maîtres d'ouvrages afin de lancer leurs consultations de maîtrise d'œuvre respectives.

Ce projet de recomposition urbaine sera réalisé à partir des projets proposés par les trois équipes ayant concouru à l'étude de définition.

La réalisation de ce plan de référence, permettra de définir précisément les actions concourant à la mise en œuvre du plan ainsi que la mise en place de la planification et de l'ordonnancement opérationnel du projet.

2. Redéfinir le projet d'aménagement de la Place de la Grande Garenne

Le projet d'aménagement proposé dans le cadre de la mission devra tenir compte des contraintes d'implantation du futur centre commercial de l'EPARECA et devra traiter de manière précise la question de la cohérence des implantations et des liaisons entre le centre commercial, les équipements publics en bordure Ouest et les logements en partie haute de la place.

Il s'agira aussi de tester l'hypothèse envisagée lors de l'étude de définition, d'implantation de la salle conviviale au dessus du centre commercial.

Il devra par ailleurs bien mettre en avant la faisabilité technique et urbaine de la construction du nouveau centre commercial avant démolition de l'ancien.

3. Recaler au niveau économique la mise en œuvre du Plan de Référence

Cette dernière étude doit permettre d'analyser les estimations des opérations inscrites dans le schéma de référence, afin d'assurer la fiabilité de son montage financier.

Le coût de cette étude est de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC.

La répartition des financements se ferait de la façon suivante :

- ANRU : 50 %, soit 29 900 €
- Ville d'Angoulême : 20 %, soit 11 960 €

sous réserve d'acceptation :

- Office HLM de la Charente : 5 %, soit 2 990 €
- OPAC : 5 %, soit 2 990 €

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 4 janvier 2006,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 17 janvier 2006,

Je vous propose donc :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter des subventions ORU auprès des partenaires financiers désignés ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 février 2006	<u>Affiché le :</u> 10 février 2006